



AGENT·E DE CUISINE ET D'ENTRETIEN DES CRECHES (agent·e de la petite enfance spécialité logistique de la petite enfance)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Direction d'affectation : Direction des familles et de la petite enfance (DFPE)	
Fonctions :	Fonctions assurées indistinctement : <u>Fonctions de cuisine</u> : élaboration des menus adaptés en collaboration avec le·la responsable et l'équipe de la crèche. Préparation des repas à base de produits frais et confection des plats dans la cuisine de la crèche en respectant des règles de diététique et d'hygiène applicables aux collectivités publiques. Entretien des matériels et également en charge de la gestion des stocks. <u>Fonctions d'entretien (ménage)</u> : assurer l'hygiène et la mise en état des locaux de jeux et de repas des enfants et celles des annexes (couloirs, local à poussettes, escaliers...). Utiliser pour ce faire des méthodes et des matériels de collectivité très différents de ceux des particuliers. Cette fonction nécessite, notamment, le sens de la sécurité car elle s'effectue dans un lieu recevant des enfants. Ainsi, il convient de mettre hors de portée des enfants les produits toxiques et d'utiliser des produits adaptés. <u>Fonctions de lingerie</u> : assurer la distribution du linge propre dans les différentes sections de la crèche et entretien consciencieux du linge.
Conditions particulières :	Tout personnel travaillant en crèche doit justifier des vaccinations suivantes : - intra-dermo réaction à la tuberculine positive datant de moins d'un an. Si le résultat est négatif, la vaccination par le B.C.G. est obligatoire, - attestation de vaccination D.T. Polio datant de moins de dix ans ; dans le cas contraire, il est recommandé une revaccination DT Polio coqueluche, - pour les femmes, séro-diagnostic de rubéole et, en cas de résultat négatif, certificat de vaccination antirubéolique, - vaccinations fortement recommandées : rougeole, varicelle, hépatites A et B, oreillons, coqueluche. Ces fonctions exigent le sens de l'organisation et supposent le port de charges.
Horaire de travail :	En fonction des horaires d'ouverture des crèches, le service peut débuter à 8h00 ou se terminer à 18h30
Rémunération :	La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 280 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes) Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale

Modalités de recrutement :	<u>Étape 1 : participation obligatoire à une réunion d'information collective</u> - Inscription et participation obligatoire à la réunion d'information collective organisée en partenariat avec France Travail (date disponible sur le site Paris.fr ; adresse communiquée dans la convocation envoyée par France Travail). <u>Étape 2 : Sessions de mise en situation professionnelle avec exercices de simulations</u> - Sont testées les habiletés nécessaires pour exercer les missions : savoir rendre compte à l'oral et à l'écrit, comprendre et appliquer des consignes et des règles de sécurité, prioriser les urgences, garder une attitude professionnelle, savoir réagir en situation d'urgence... En fonction de leurs résultats les candidats sont retenus ou non pour la troisième et dernière étape du recrutement. Les résultats de la présélection seront communiqués aux candidats par France Travail. <u>Étape 3 : Entretien de motivation</u> - Pour les candidats ayant réussi les exercices de mises en situation professionnelle : Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (durée totale 15 minutes)
Pour postuler : 	- Plus d'information sur www.paris.fr Si vous rencontrez des difficultés, un facilitateur numérique peut vous accompagner dans vos démarches : Accueil du Bureau du recrutement 2, rue de Lobau, 75004 PARIS Métro : Hôtel de Ville Horaires d'ouverture : 9h-12h30 et 13h30-17h sauf les week-ends et les jours fériés 
Informations générales sur les recrutements sans concours :	Site internet : www.paris.fr/recrutement